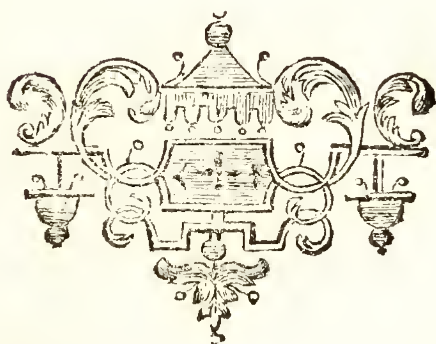
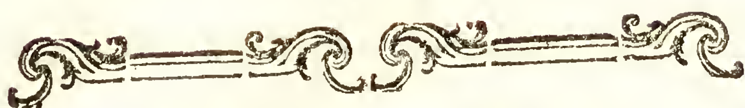
LETTRE
ECRITE
A LA COMMISSION INTERMÉDIAIRE
DES
ETATS DE DAUPHINÉ
PAR les Députés de cette Province à l'Assemblée Nationale.



A PARIS
Chez GATTEY au Palais Royal N°. 13.

1789.


THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO



LETTRE

ECRITE à la Commiſſion intermédiaire des Etats de Dauphiné par les Députés de cette Province à l'Aſſemblée nationale.

Paris, le 21 Octobre 1789.

MESSIEURS,

C'eſt avec la plus vive inquiétude que nous venons d'apprendre le parti que vous avez pris de convoquer, pour le 2 du mois prochain, les Etats de la Province & leur doublement. Nous rendons à la pureté, à la générosité de vos motifs toute la juſtice qui leur eſt due : ſans doute à la premiere nouvelle de la tranſlation du Roi à Paris, vous avez cru que la liberté de ſa perſonne & celle de l'Aſſemblée nationale exigeoient de la part des Provinces une protection éclatante ; le danger éminent de l'Etat a pu ſeul vous déterminer à ces meſures extrêmes, & à la diſtance où vous êtes des grands événements qui ſe ſont paſſés, il n'eſt pas étonnant que la derniere criſe ſe ſoit préſentée à vos yeux ſous les couleurs les plus effrayantes. La connoiſſance plus exacte que vous avez pu en acquérir depuis, a déjà vraiſemblablement fait changer votre réſolution ; mais dans l'incertitude où nous ſommes, nous croyons qu'il eſt de notre devoir de vous expoſer le véritable état des choſes,

& de vous représenter l'inutilité & les dangers qui accompagneroient dans le moment actuel la convocation que vous avez cru devoir faire.

Le Roi & la famille royale sont à Paris. En tirant le rideau sur les déplorables détails de l'événement qui les y a conduits, il demeure cependant un résultat certain, c'est que le Roi, maître de venir à Paris ou de se transférer dans un autre lieu, s'est déterminé par son propre choix & l'avis de la majorité de son conseil.

On a formé des conjectures sans nombre sur les causes qui avoient excité le mouvement de Paris; mais, au milieu des versions contradictoires, il est quelques faits certains qui les expliquent naturellement; les bruits répandus depuis quelque temps sur le départ du Roi pour Metz, la fermentation excitée par l'arrivée d'un nouveau régiment à Versailles, les alarmes produites par les recits extraordinaires des repas qui avoient eu lieu entre les Gardes-du-Corps, les Officiers & même les soldats des régiments qui se trouvoient à Versailles; enfin, le changement subit de la couleur des cocardes par un grand nombre de personnes qui avoient substitué la couleur noire ou blanche aux couleurs de la cocarde patriotique, toutes ces circonstances ont évidemment été les principaux mobiles de l'entreprise de Paris. Il n'est pas douteux que le défaut de pain, & le desir naturel que témoignoit depuis long-temps cette ville de voir ses pertes réparées par la présence du Roi, n'aient contribué à rendre le mouvement plus fort & plus universel; mais aucune circonstance n'indique qu'il s'y soit mêlé des motifs & des intentions coupables. Non seulement au milieu du plus grand désordre, la personne du Roi & toutes celles de la famille royale ont été respectées, mais de la part d'un peuple qui ne sait pas feindre, les témoignages d'amour & de respect ont constam-

ment accompagné l'ivresse de son triomphe & le sentiment de ses forces ; il n'est pas douteux qu'il n'ait cru sauver encore une fois la liberté publique, qu'il n'ait cru prévenir le départ du Roi dans lequel tous les bons citoyens appercevoient la ruine de l'Etat; si quelque pensée coupable a pu s'y mêler, si l'espoir d'effectuer par la terreur l'éloignement du Roi & la dissolution de l'Assemblée, a fait mouvoir quelques ressorts secrets à l'appui de la fermentation populaire, la pureté d'intention qui animoit la masse du peuple, ne leur a permis, ni d'opérer leur effet, ni même de se manifester.

Depuis son arrivée à Paris, le Roi a vu s'accroître chaque jour l'affection du peuple pour lui, la reine a obtenu tous les égards qui sont dûs à la dignité de son rang, l'un & l'autre témoignent dans leur nouveau séjour une satisfaction sincere (1); jamais peut-être l'impression de la présence des Rois sur le Peuple françois, ne s'est aussi fortement manifestée qu'elle ne l'est ici depuis que Paris possede le Roi dans son sein.

Quant à l'Assemblée Nationale, sa translation a été parfaitement libre, & rien, jusqu'à ce moment, n'est propre à l'en faire repentir. Elle ignoroit le parti que prendroit le Roi, lorsqu'elle s'en est déclarée inséparable. Mais elle ne doutoit pas qu'en quelque lieu qu'il fit son séjour, la plus constante réunion étoit, dans ces momens de crise, le seul gage de la paix publique & du salut de la monarchie Plus les liens du pouvoir étoient relâchés, plus les semences du désordre étoient universellement répandues, & plus il étoit du devoir des Représentants de la Nation de demeurer intimement unis à son chef, de combiner

---

(1) Le Roi a passé en revue Dimanche dernier la Milice Nationale de deux districts.

leurs forces aux siennes, & d'assurer, par une communication habituelle, l'harmonie, l'ensemble & l'alliance, qui, pour la conservation de l'Etat, devoit régner entre les deux pouvoirs.

Si, lorsque le Roi est venu à Paris, l'Assemblée étoit restée à Versailles, elle eût perdu tous ces avantages; & loin d'obtenir une plus grande sûreté, elle l'auroit peut-être exposée. Si elle se fut transferée à une grande distance, il n'est personne qui n'apperçoive à quelle suite de dangers la séparation qui s'établissoit, exposoit la destinée de l'Etat.

L'Assemblée a donc dû se transférer à Paris, elle l'a fait avec liberté, & cette liberté l'a suivie dans la Capitale.

Toutes les dispositions y sont pour la paix : les égards dûs aux Députés, la liberté nécessaire à leurs délibérations, sont connus en ce moment de toutes les classes du peuple. L'intérêt & l'existence de cette grande ville tiennent immédiatement à la conduite qu'elle va tenir envers le Roi & l'Assemblée; elle a obtenu leur présence, il lui reste à la conserver. Aucune partie du royaume n'est aussi fortement intéressée que Paris au rétablissement de l'ordre & au succès de la constitution. Sa prospérité fondée sur l'indivisibilité du Royaume, sa fortune assise sur la dette publique, sa subsistance même dépendante des provinces qui l'avoisinent, tout lui fait une nécessité d'étouffer les semences de désordre & de prévenir soigneusement l'animadversion des Provinces; aussi s'arme-t-elle de toutes les précautions qui doivent maintenir la paix. Il n'est rien qu'on ne fasse pour éclairer & pour contenir la partie du peuple, que de perfides suggestions pourroient faire agir contre son intérêt. Le bon ordre de la milice, les proclamations multipliées, l'activité de l'approvisionnement sont éga-

lement mis en uſage, & nous avons lieu d'eſpérer que les troubles ſont à leur terme. Mais ce qui doit ſur-tout, Meſſieurs, vous raſſurer, c'eſt que l'Aſſemblée Nationale ne délibérera qu'autant qu'elle ſera parfaitement libre, du moment qu'elle éprouveroit quelque contrainte, elle ceſſeroit ſes délibérations ; une prompte tranſlation lui rendroit ſa liberté ; & ſi on prétendoit la retenir, c'eſt alors que le mouvement des Provinces ſeroit légitime & ſeroit certainement univerſel. Juſqu'à ce moment, c'eſt par la paix qu'elles doivent concourir à nos travaux, c'eſt la paix ſeule & la confiance qui peuvent aujourd'hui les faire réuſſir ; & ce n'eſt pas après avoir acheté par tant de maux l'eſpoir d'une heureuſe régénération, qu'il faut s'expoſer à voir tout échouer par le déſordre qui réſulteroit d'un zele mal approprié aux circonſtances.

Vous n'êtes certainement pas à concevoir, Meſſieurs, combien l'Aſſemblée de la Province entraîneroit dans ce moment de dangers & d'inconvéniens, & combien ſeroit irréguliere la forme dans laquelle vous l'avez convoquée.

Cette convocation, faite ſans la participation du Roi formellement preſcrite par nos réglemens, ſans la participation de l'Aſſemblée légiſlative actuellement en activité, porteroit un caractere d'inſurrection que la néceſſité des circonſtances peut toujours ſeule légitimer.

L'Aſſemblée des Etats & du doublement ne ſauroit même remplir le but que vous avez pu concevoir : réduits par la loi de leur inſtitution à l'adminiſtration de la Province, les Etats n'ont point reçu le pouvoir de prononcer ſur ſa deſtinée politique, ſur ſes relations avec le royaume, & ſur toutes les grandes réſolutions qui ne ſauroient appartenir qu'à une Aſſemblée générale & revêtue

de pouvoirs exprès. Le doublement n'a d'autres fonctions que de concourir avec les Etats à l'élection des Députés; & cette fonction ayant été remplie, son caractere & sa mission n'existent plus; enfin cette Assemblée, formée par les trois Ordres distincts & séparément élus, n'est plus admissible en ce moment à représenter la province. La distinction politique des Ordres a été abolie par les décrets de l Assemblée Nationale, acceptés par le Roi; l'Assemblée a si bien entendu donner à ce principe une exécution immédiate, qu'elle a proscrit, dès ce moment parmi ses Membres, la distinction des places & celle des costumes. Elle a arrêté que les Suppléans à élire pour remplacer les Députés absents, seroient nommés sans distinction par tous les Citoyens réunis. Comment en cet état des choses, la Province du Dauphiné pourroit-elle se croire représentée par une Assemblée formée des trois Ordres distincts & séparément élus? Les Membres du Clergé & de la Noblesse, envoyés par un petit nombre de Citoyens, pourroient-ils prétendre à former la majorité contre les Représentans des Communes? que résuleroit il donc de cette Assemblée, si ce n'est des contestations dangereuses, sans aucun espoir de décision.

Certainement la Province de Dauphiné qui a porté les premiers coups à la funeste distinction des Ordres, ne seroit pas aujourd'hui la seule Province à vouloir les conserver.

L'Assemblée des Etats & du doublement seroit donc incompétente sous tous les points de vue, & les résolutions qu'elle prendroit, ne sauroient engager la Province.

Mais Messieurs, toute autre assemblée plus générale & plus réguliere, n'en seroit pas moins, en ce moment, inutile & dangereuse.

Il ne faut point ſe le diſſimuler : dans ces temps de trouble & d'anarchie, quand une foule d'intérêts particuliers luttent contre l'intérêt général, aſſembler les Citoyens ſans aucune correſpondance avec l'autorité royale, avec l'Aſſemblée légiſlative, c'eſt, au péril de la paix publique, mettre aux priſes les paſſions & les rivalités d'intérêts, c'eſt donner aux ennemis de la révolution les moyens d'exciter le déſordre, c'eſt achever de briſer tous les liens qui uniſſent entre elles les diverſes parties du corps politiques, c'eſt donner aux Provinces le funeſte exemple de chercher en elles-mêmes un centre de pouvoir qui les iſole les unes des autres, c'eſt s'expoſer à voir naître entre elles les rivalités, le déſordre dans leur propre ſein, & une anarchie univerſelle, déchirer, diſſoudre, démembrer cette monarchie ſi heureuſe par les ſervices réciproques de toutes ſes parties, ſi forte par leur réunion.

Non Meſſieurs, vous n'avez certainement pas voulu courir ces dangers; mais, en y réfléchiſſant, vous les appercevrez tous ; ce n'eſt pas d'après notre opinion ſeule, que nous en parlons, c'eſt d'après l'opinion générale. Les amis de la conſtitution ſont effrayés du bruit de votre convocation ; es ennemis s'en réjouiſſent ; quelques-uns commencent à eſpérer que le déſordre naîtra de la même Province à laquelle on a dû les premiers eſſais de la liberté : vous ferez Meſſieurs, diſparoître cette eſperance.

Quelle pourroit être en ce moment la néceſſité d'une Aſſemblée ; déclareriez-vous Paris reſponſable de la perſonne du Roi & de l'Aſſemblée Nationale ? Cet arrêt eſt prononcé dans le cœur de tous les François ; & Paris ne l'ignore pas ; proteſteriez vous contre les décrets qui

feront rendus à Paris ? Quel motif auriez-vous, si nous sommes libres, & si les résolutions que nous y prendrons, mérite l'approbation de nos commetans ? Protesteriez-vous contre les décrêts qui sont déjà sortis de l'Assemblée ? l'adhésion d'une grande partie de la Province & la satisfaction qu'ils ont excité par tout dans la portion la plus nombreuse des Citoyens, ne nous laisse rien à craindre à cet égard. Nous sommes loin de former d'autres conjectures; toute idee de séparation, toute idée de suspension d'impôts est trop éloignée de vos principes. Jamais l'état critique de la patrie, n'exigea des Citoyens, plus d'exactitude & de fidélité ; jamais il ne fut plus nécessaire de s'attacher au succès de la chose publique, & de la servir de tous les moyens. Les Dauphinois ont donné les premiers l'exemple d'une union intime à la monarchie ; ils ont toujours senti qu'il valoit mieux être une province respectée, dans une monarchie puissante & prospere, que de former auprès d'elle un état à part, réduit à se défendre de sa conquête, par la protection de ses ennemis. Eh bien ! le moment est venu d'éprouver ces sages dispositions, *nous nous faisons*, avons-nous dit, *gloire d'être François, & de remplir tous les devoirs attachés à ce titre* (1). le plus pressant de ces devoirs aujourd'hui, c'est de donner l'exemple de l'ordre & de la paix, c'est d'éviter de remuer des semences de trouble, c'est de servir la France par notre calme, comme nous l'avons servi par notre courage.

Les pronostics de la révolution présentent-ils rien qui ne soit favorable ? Les droits des hommes recouvrés, la liberté publique alliée à une sage

---

(1) Procès verbal de Vizille.

autorité, l'égalité naturelle, rétablie autant que l'ordre ſocial peut le permettre, les campagnes ſoulagées des droits féodaux les plus onéreux & par la prochaine ſuppreſſion des dîmes, le ſort des curés congruiſtes prêt à s'améliorer conſidérablement, la dette publique aſſurée ſans aucune ſurcharge pour les peuples, les contribuables déjà ſoulagés par l'impoſition des privilégiés, & l'eſpoir d'une prochaine diminution dans les impôts les plus onéreux, l'ordre des finances prêt à renaître, des réformes immenſes déjà préparées, des loix importantes, prêtes à mettre en exécution les divers arrêtés du 4 août, & l'inſtitution prochaine des municipalités ſi univerſellement déſirées, tant de biens auxquels nous ſommes prêts d'atteindre, ne doivent-ils pas nous encourager à ſupporter avec calme & patience ces momens d'orage? Ne doivent-ils pas nous décider aux ſacrifices paſſagers qu'exige en ce moment la choſe publique? Eſt-il quelque raiſon qui puiſſe diminuer la confiance des citoyens dans l'Aſſemblée nationale? Toutes ſes réſolutions ne continuent-elles pas à aſſurer la liberté, à ſoulager les claſſes les moins fortunées? Lorſque tous les évenemens paſſés vous aſſurent que les périls & les difficultés peuvent bien ralentir ſa marche, mais ne peuvent ni la contraindre ni l'arrêter, lorſqu'il eſt devenu ſi important qu'elle acheve promptement ſon ouvrage, vous ſoutiendrez certainement ſes opérations par le concert qu'elle attend de vous. Les diſpoſitions ſans leſquelles rien ne peut proſpérer aujourd'hui, ſont la plus grande tranquillité, le paiement régulier des impoſitions, & la confiance dans les efforts réunis du Roi & de l'aſſemblée nationale.

D'après ce tableau fidelle de l'état des choſes, nous vous ſupplions de vouloir bien, Meſſieurs,

7&6

révoquer le plutôt possible la convocation des états & du doublement.

Nous sommes, avec respect,

MESSIEURS,

Vos très-humbles & obéissan serviteurs, les Députés de la Province de Dauphiné, à l'Assemblée nationale.

L'Abbé DE LA SALCETTE, le Marquis DE BLACON, LA BLACHE, LACOUR D'AMBEZIEUX, PISON, BERENGER, BARNAVE, BERTRAND DE MONFORT, CHABROUD, BIGNAN, BLANCARD, ALLARD DU PLANTIER, CHEYNET.

FIN.

De l'Imprimerie de LAPORTE, rue des Poitevins.